



Protocole d'adhésion entre Associazione Storico - Culturale S. Agostino et l'association Via Augustina

L'ASSOCIAZIONE STORICO - CULTURALE S. AGOSTINO

piazza Don Giovanni Motta 2 - 23893 Cassago Brianza (LC) (Italie)
en la personne de Luigi Beretta

ET

L'ASSOCIATION VIA AUGUSTINA avec siège à :
centro CROSSROADS - via Paratici 21, 27100 - PAVIA (Italie),
en la personne de son Président Dominique Martinet,

Préambule

Les parties étant ci-après désignées, par les mots « Partie » ou « Parties » :

Rappelant le travail remarquable de l'*Associazione Storico - Culturale S. Agostino*, et ce depuis sa formation en 1967, pour la valorisation de la tradition Augustinienne à travers les publications, expositions et rencontres, ainsi que la redéfinition constante de cette tradition à travers les travaux de recherche et d'interprétation;

WEB www.cassiciaco.it

Email: info@cassiciaco.it

Sachant que l'*Associazione Storico - Culturale S. Agostino* coopère à la réalisation d'un chemin de pèlerinage en Lombardie dans la région Brianza autour de la ville de Cassago, antique Cassiciacum, où Saint Augustin a fondé sa première communauté, d'une longueur actuelle de 353km joignant les 25 sanctuaires mariaux de la région

Soulignant l'initiative de l'association *Via Augustina* depuis sa formation en 2011 à retracer les chemins de Saint Augustin en Afrique du Nord et en Italie, valorisant ainsi l'héritage paléochrétien et romain dans les régions du Maghreb et renforçant les liens historiques et culturels entre cette région et celle de la Lombardie;



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Art. 1. Objet. Le présent Protocole d'Adhésion a pour objet principal la mise en valeur du parcours de la dépouille de Saint Augustin de Gênes à Pavie en l'an 725 dans le cadre du processus de certification comme **Itinéraire Culturel Européen**.

Art. 2. Élaboration de l'itinéraire de la dépouille de Saint Augustin: L'*Associazione Storico - Culturale S. Agostino* s'engage avec la *Via Augustina* à l'élaboration selon des critères historiques, au traçage et au balisage dudit parcours depuis la Cella de Sanpier d'Arena jusqu'à Pavie.

Art. 3. Collaboration croisée et échanges: Les deux parties s'engagent à développer autant que possible les échanges interculturels et géographiques entre leurs membres en particulier par l'organisation de randonnées sur les itinéraires balisés de part et d'autre et la participation réciproque aux manifestations culturelles organisées par chacune d'elles.

Art. 4. Droits de citation relatifs aux sites internet : Les deux parties s'engagent à autoriser la citation des contenus de leurs sites internet respectifs ainsi que l'utilisation de liens qui renvoient à ces sites ou à des pages contenues dans ces sites.

Art. 5. Logo. Le logo présent sur les balises posées sur l'itinéraire commun entre les deux parties et qui relie Gênes à Pavie devra être celui de l'association *Via Augustina* tel que proposé au près des **Itinéraires Culturels Européens**.

Art. 6. Durée, modification et dénonciation. La convention est établie pour une durée de trois années à courir de la date de signature de la présente. Elle pourra être modifiée à tout moment d'un commun accord entre les deux parties. La présente convention sera renouvelée par tacite reconduction à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties avant le trimestre du terme.

Fait à Pavie en deux exemplaires originaux, le 28 août 2016

Associazione Storico - Culturale S. Agostino

L'association *Via Augustina*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a series of loops and a final flourish.